

Séance du 25 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 18 janvier 2017.

Etaient présents : M. QUESNEY, M. MADONNA, Mme CAMIER, Mrs DERRIEN, DESMARAIS, VERSAVEL, GUÉROULT, SIMÉON, Mme CORADELLO formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes BRÉANT, DUPONT, RENAULT, SWERTVAEGER, QUESNE, M. MÉNARD.

Mme BRÉANT a donné pouvoir à M. MADONNA.

M. DESMARAIS a été nommé secrétaire de séance.

Approbation de la modification des statuts du SIEGE

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts du SIEGE et explique les modifications et adjonctions de missions et compétences introduites par la législation récente.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts à l'unanimité.

Adhésion à la compétence optionnelle aménagement et exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les nouveaux statuts du SIEGE prévoient notamment la prise de compétence par le syndicat de l'aménagement et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique.

Les conseils municipaux ont le choix d'adhérer à cette compétence optionnelle qui confie au SIEGE le soin d'assurer l'exploitation y compris l'entretien et la supervision des bornes de recharge pour véhicules électriques installées sur la commune ou en projet.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la compétence optionnelle en matière d'aménagement d'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Délibération fixant la redevance d'occupation du domaine public pour la société de restauration rapide VP PIZZA

M. QUESNEY informe le Conseil Municipal qu'un camion pizza est stationné tous les mercredi soir pour fabrication et vente de pizza. Il lui faut un accès courant. M. QUESNEY explique que le boîtier compteur forain n'est pas aux normes. Un devis a été demandé à l'entreprise Lecomte et Rénier par M. QUESNEY. Le montant est de 869,70 € TTC. M. DERRIEN demande que le boîtier soit munit en mono et triphasé. Une participation pour la consommation électrique sera demandée au propriétaire du camion. La redevance est fixée à 10 € par mois payable au trimestre et ceci à compter du 1^{er} février 2017. Un arrêté municipal relatif à l'utilisation du domaine public à des fins commerciales va être pris par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant de la redevance.

Suppression poste adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

Suite au départ en retraite de Mme CARRIÉ Antoinette le 1^{er} octobre 2016, le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée de travail de 24 heures n'a pu lieu d'être.

Le comité technique a été consulté le 15 décembre 2016 et a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal accepte la suppression du poste à l'unanimité.

Décision modificative
budgétaire n°4

Monsieur le Maire explique que le dégrèvement sur la taxe foncière pour les jeunes agriculteurs était de 3 ans.
Les crédits afférents à ce dégrèvement sont insuffisants. Il convient de prendre une décision modificative d'un montant de 445 €.
Le conseil municipal accepte cette décision modificative à 9 voix pour et 1 abstention.
M. DERRIEN demande à connaître le nom de l'agriculteur concerné par le dégrèvement. M. QUESNEY répond que le nom n'est pas stipulé.

Délibération
remboursement caution
du grand logement sis au
3, route de la Haye
Aubrée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la locataire du logement sis au 3, route de la Haye Aubrée a quitté le logement au 1^{er} janvier 2017.
L'état des lieux de sorti, effectué le 10 janvier 2017 par Monsieur le Maire, est vierge de toute remarque, il convient donc de restituer la caution au locataire.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de la caution à l'article 165 pour un montant de 490 €.

Pour information, la délibération pour la caution entrante du logement sis au 3, route de la Haye Aubrée sera prise lors d'un prochain conseil.
M. QUESNEY informe que suite à l'état des lieux, quelques travaux de rafraîchissement seraient à réaliser. Une réunion commission travaux est prévue le 13/02.

Délibération facture
investissement 2017

Une facture de la société EIFFAGE AER est arrivée à échéance et il convient de la régler.
Le montant est de 3379,20 € TTC.
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de cette facture à l'article 2151 du budget primitif 2017.

Délibération pour les
indemnités horaires pour
travaux supplémentaires
(IHTS)

Monsieur le Maire explique que les employés communaux sont amenés à faire des heures supplémentaires lors de travaux exceptionnels.
Il est nécessaire de délibérer sur ce point.
Les heures majorées seront récupérées ou payées.

Questions diverses

M. QUESNEY donne connaissance des vœux de Mme DORANGE, trésorière municipale.

Des tableaux seront envoyés pour les souhaits de la tenue du bureau de vote des élections présidentielles (les 23/04/17 et 07/05/17) ainsi que pour les élections législatives (les 11/06/17 et 18/06/17).

Le tarif SAUR pour l'assainissement reste inchangé jusqu'au 30 juin 2017.

M. QUESNEY explique le fonctionnement du SDOMODE.
Chaque délégué communautaire peut siéger à 2 commissions à la communauté de communes. Les autres conseillers municipaux ne peuvent plus siéger.

Une présentation sera faite par M. QUESNEY lors de la prochaine réunion de conseil municipal sur la ville de OUISTREHAM pour l'appel européen à la mémoire du souvenir.

Une commission urbanisme est programmée le mercredi 8 février 2017 à 19H.
Sont prévues 2 commission travaux le jeudi 9 février 2017 à 17 H et le lundi 13

février 2017 à 10H30.

La réunion du CCAS sera à prévoir fin février.

M. DESMARAIS demande des explications sur les travaux de remise en état de la salle des fêtes suite à la location du nouvel an.

M. QUESNEY affirme que la caution ne sera pas restituée et qu'un devis de 3 400 € a été émis par une société pour le nettoyage et la remise en état du parquet de la salle des fêtes.

Le four de la salle des fêtes ne fonctionne pas.

M. DESMARAIS demande s'il serait possible d'ouvrir le local de l'ancienne poste lors des périodes de grand froid pour les personnes sans domicile fixe.

M. DESMARAIS se propose de débiter le sapin tombé dans le cimetière. M. QUESNEY accepte.

M. DERRIEN est prêt à intervenir à la suite pour évacuer le bois.

M. SIMÉON déclare qu'il a coupé et nettoyé les arbres qui se trouvaient dans la mare de la Savallerie.

La convention pour la Mare Jouas avec les agriculteurs n'a pas encore été faite. Mme MARCHALOT est absente.

Mme CAMIER annonce qu'elle ne fera pas le repas des aînés et demande quelles dispositions seront prises. Celui-ci aura lieu le 19 mars 2017.

M. QUESNEY lui demande de faire faire des devis.

Est-il possible que les vœux du Maire en 2018 se fasse le vendredi soir ?

Mme CAMIER s'interroge sur le devenir des devis de restauration de la salle des fêtes alors que ceux-ci avaient été transmis à la commission travaux.

M. VERSAVEL demande la démarche à suivre pour les habitants qui n'auraient pas récupéré leurs poubelles.

Monsieur le Maire stipule que les poubelles, quand elles seront livrées, seront à retirer en mairie.

M. VERSAVEL demande quand seront démontées les guirlandes de Noël.

M. QUESNEY l'informe que le démontage est prévu pour la fin de la semaine.

M. DERRIEN demande le coût de la location des guirlandes par la société ARE.

M. QUESNEY donne un prix de revient de 2 400 €.

M. DERRIEN demande pourquoi le parc de jeux est à nouveau éclairé.

M. QUESNEY explique que l'interruption avait été prise par M. DELAUNE, mais que suite aux multiples dégradations il était préférable d'éclairer pour dissuader.

Mme CAMIER précise qu'il faudrait reprogrammer la pendule des heures d'ouverture et de fermeture des lampadaires.

M. DERRIEN remercie les secrétaires d'avoir ouvert la salle des fêtes pour les gens qui étaient dans le besoin lors de la coupure de courant.

La nouvelle association sportive, créée cette année a reçu 5 000 € de l'ancienne association.

M. GUÉROULT demande de faire nettoyer les caniveaux Rue Adam car l'écoulement ne va pas se faire correctement.

La clôture du lagunage a été coupée.